

^ **Amélioration de la loi Morin**

^ Reçu le 23 février 2012 à 09:55

De :

[agrima@libertysurf.fr](mailto:agrima@libertysurf.fr) Ajouter aux contacts

A :

"Michelle Demessine" <[m.demessine@senat.fr](mailto:m.demessine@senat.fr)>

Copie(s) :

[a.david@senat.fr](mailto:a.david@senat.fr), [g.roche@senat.fr](mailto:g.roche@senat.fr), [Gisele.Printz@wanadoo.fr](mailto:Gisele.Printz@wanadoo.fr), [bell.jean-pierre@wanadoo.fr](mailto:bell.jean-pierre@wanadoo.fr),  
[bureauducabinet@senat.fr](mailto:bureauducabinet@senat.fr), [j.desessard@senat.fr](mailto:j.desessard@senat.fr), [jeando.merchet@gmail.com](mailto:jeando.merchet@gmail.com),  
[jg2823@free.fr](mailto:jg2823@free.fr), [c.deroche@senat.fr](mailto:c.deroche@senat.fr), [tebeo@tebeotv.fr](mailto:tebeo@tebeotv.fr), [contact@tytele.fr](mailto:contact@tytele.fr),  
[brest@letelegramme.fr](mailto:brest@letelegramme.fr), [jp.gratien@lcpn.fr](mailto:jp.gratien@lcpn.fr), [g.leclerc@lcpn.fr](mailto:g.leclerc@lcpn.fr), [iroise@france3.fr](mailto:iroise@france3.fr),  
[jh.guilcher@francetv.fr](mailto:jh.guilcher@francetv.fr)

Madame Demessine,

Votre présence à la commission de suivi des conséquences des essais nucléaires, mardi dernier 21 février, fut un réconfort pour les victimes, souvent en position de faiblesse.

Avant votre arrivée, j'ai, une fois encore, mis en évidence le détournement de l'esprit de la loi exposé par le ministre Hervé Morin. Il a toujours voulu introduire le **renversement de la charge de la preuve** ; j'ai lu aux participants ses déclarations lors du débat au Parlement . Comme à chaque fois, le rapporteur MP Cléach a refusé toute concession. La loi Morin est vidée de son sens à cause de l'article 4 alinéa 2, qui dénature la volonté du ministre et qui trahit les vétérans cancéreux. En application de cette disposition, le CIVEN rejette 99% des demandes d'indemnisation.

Madame Demessine, mon message sera bref. Je vous supplie de bien vouloir reconsidérer l'amendement n° 32 proposé par mme Voynet , Blandin, J Desessard et autres (voir CR analytique officiel, mercredi 14 octobre 2009 page 22). Je vous supplie de mettre cet amendement à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Sénat. Quelques minutes suffiront à le faire voter. Alors, la loi Morin retrouvera son sens, dans le respect de ceux qui meurent pour avoir servi la France. Les veuves ont été abandonnées sans soutien ni ressources.

Madame Demessine nous sommes épuisés de lutter contre les murs de l'indifférence. Par ailleurs je confirme mon volontariat pour participer à l'étude d'un dossier complet et montrer la lourdeur des procédures infligées à un vétérans cancéreux.

Je vous souhaite une bonne journée.

Pierre Marhic

président de l'ANVVEN (02 98 47 02 84)

voie notre site [www.anvven.net](http://www.anvven.net)